

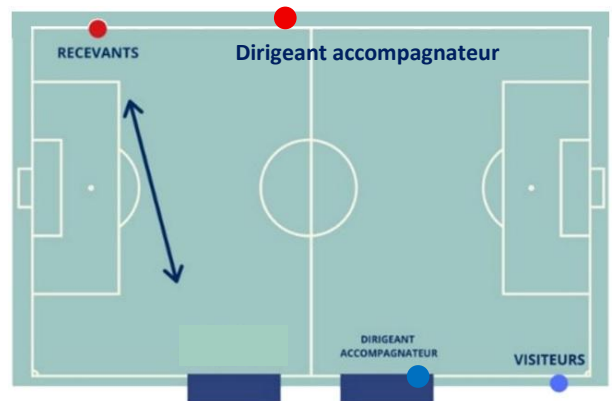
Procédure Arbitrage des Jeunes Par les Jeunes (AJPJ) de U13 à U19

Règles :

- Au moins 2 joueurs/joueuses par équipe et par rencontre doivent assurer le rôle d'arbitre assistant.
- Le joueur/joueuse en position d'arbitre de touche **est autorisé(e)** à remplacer un joueur/joueuse blessé(e) sur le terrain.
- Un joueur ayant reçu un **carton blanc** ne pourra pas être en situation d'arbitre de touche pendant les 10 minutes de suspension.
- En cas d'absence de joueur en capacité d'arbitrer (blessures, exclusions), un dirigeant, licencié avec certificat médical et en tenue sportive sera autorisé à officier.

Positionnement :

L'arbitre assistant de l'équipe visiteuse se positionne côté du banc de touche durant toute la rencontre. (Cf. schéma ci-contre)



Les deux **dirigeants accompagnateurs** se **positionneront** au niveau de la ligne médiane de chaque côté du terrain (*possibilité pour le dirigeant accompagnateur de l'équipe visiteuse de rester sur le banc de touche*).

Ils ne suivent pas physiquement le jeune qui est désigné au poste d'arbitre assistant.

Tenue :

Les arbitres assistants devront porter une couleur (**chasuble** ou **veste**) d'une couleur distincte de celle des joueurs.

Rotation des arbitres-assistants :

Une rotation **peut** intervenir à la moitié du temps de chaque période, lors d'un arrêt de jeu.

Une rotation **doit obligatoirement** intervenir à la mi-temps.

Non-respect de la mise en œuvre de la procédure « AJPJ »

L'arbitre officiel indiquera sur la feuille de match l'absence de jeunes à l'arbitrage (sauf si le nombre de joueurs inscrit sur la feuille de match ne le permet pas).

Procédure Arbitrage des Jeunes Par les Jeunes (AJPJ) de U13 à U19

Accompagnement des joueurs à l'arbitrage des jeunes par les jeunes :

Chaque équipe identifiera une personne ressource (dirigeant-référent AJPJ) inscrit sur la feuille de match et présent sur le banc pour :

- Servir de relais entre le jeune arbitre officiel et les joueurs qui arbitrent.
- Accompagner et conseiller les joueurs qui arbitrent à la touche.

Ce dirigeant licencié doit :

- Connaître les Lois du Jeu.
- Avoir une expérience d'arbitre assistant.

Attention, pendant la rencontre, le dirigeant accompagnateur ne suit pas physiquement le ou la jeune qui arbitre à la touche.

Rôle du dirigeant :

1. Assister le jeune arbitre officiel :

- Reçoit les consignes* d'avant-match dans le vestiaire de l'arbitre.
- Accompagne le jeune arbitre officiel aux vestiaires jusqu'à la fin du match.

* L'arbitre vérifie que le dirigeant connaît la procédure AJPJ, en lui rappelant brièvement les points importants au besoin (*Cf. recto*) :

Règles, Positionnement (visiteur/recevant), Tenue (Chasuble), Rotation (moitié du temps de chaque période (facultative) et à la mi-temps (obligatoire)).

Impact en cas de non-respect de la procédure et sur son rôle de dirigeant-référent AJPJ.

2. Accompagner les joueurs à l'arbitrage :

- Informe les joueurs des consignes données par l'arbitre central.
- Gère les changements des joueurs à l'arbitrage (en lien avec l'éducateur).
- Conseille les joueurs sur l'arbitrage à des moments opportuns (avant-match, avant un changement, après un changement, à la mi-temps, après le match, à l'entraînement) : placement, gestuelle, concentration...

Il intervient auprès de l'environnement (spectateurs) qui chercherait à perturber les jeunes qui arbitrent.